

L'ORPAILLAGE ILLICITE : UNE MENACE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DU DEPARTEMENT DE BOCANDA

Konan KOUAKOU

*Université Alassane Ouattara (UAO), Bouaké, Côte d'Ivoire
angelokonan590@gmail.com*

Résumé

L'orpaillage illicite est devenu une menace, voire un fléau pour le développement agricole du département de Bocanda. Cependant, avec la prolifération des sites d'exploitation aurifère illicite dans le département, le centre d'intérêt de la plupart des paysans est tourné vers l'orpaillage dont la rentabilité paraît plus rapide et élevée. Cet article dénonce les négligences de l'agriculture par les paysans au profit de l'orpaillage illicite. Ce qui a conduit à des enquêtes de terrain réalisées d'avril à juin 2021. La méthodologie a impliqué les cinq villages les plus touchés par l'orpaillage illicite. Il s'agit des villages de Brou Aboussoukro, Diakpô, Menou, Andianou, kongonouan. Un questionnaire a été adressé à 10 paysans dans chacun des cinq villages choisis. Des entretiens ont été effectués avec les chefs de village, les chefs de terre, les présidents des jeunes, les responsables des sociétés minières et les responsables des structures agricoles. Les résultats ont révélé que 94% des paysans enquêtés pratiquent l'orpaillage illicite. Ainsi, le champ école paysans censé enregistrer au minimum 10 paysans, ne compte que de deux (2) à trois (3) paysans. Ainsi, les pépinières de cacao pouvant faire une plantation de plus de 5 hectares ont été abandonnées. Par ailleurs, la forêt secondaire destinée à l'extension de l'espace des cultures agricoles a subi une destruction massive de 2011 à 2021. Aussi plusieurs plantations agricoles qui abritent des sites d'orpaillage connaissent-elles des dommages. Des puits offrent ainsi le sol au ravinement et à des processus d'érosion intensive, aboutissant à une destruction totale du sol superficiel. Ce qui rend le sol inapte aux cultures agricoles. On assiste à la réduction des espaces agricoles. Tout cela entrave le développement agricole avec son corollaire de la flambée des prix des produits agricoles sur les marchés locaux.

Mots clés : *orpaillage illicite, insécurité alimentaire, département de Bocanda, espace agricole, paysans*

Abstract

Illegal gold mining has become a threat or even a scourge for the agricultural development of the department of Bocanda. However, with the proliferation of gold mining sites legal in the department, the center of interest of most farmers is turned to gold mining whose profitability seems faster and higher. This article denounces the neglect of agriculture by peasants in favor of illegal gold mining. This has led to field surveys conducted from April to June 2021. The methodology involved the five villages most affected by illegal gold mining. These are the villages of Brou Aboussoukro, Diakpô, Menou, Andianou, kongonouan. A questionnaire was sent to 10 farmers in each of the five selected villages. Interviews were conducted with village chiefs, chiefs of land, presidents young people, people in charge of mining companies and people in charge of agricultural structures. The results revealed that 94% of the farmers surveyed are involved in illegal gold mining. Thus, the peasant school field supposed to register at least 10 peasants, has only two (2) to three (3) farmers. For example, cocoa nurseries can plant more than 5 hectares have

been abandoned. In addition, the secondary forest intended for the extension of Agricultural crop space was massively destroyed from 2011 to 2021. As a result, several agricultural plantations which house gold-panning sites are experiencing damage. Wells thus provide the soil for gully and intensive erosion processes, resulting in total destruction of the surface soil. This makes the soil unsuitable for agricultural crops. We are seeing a reduction in space agriculture. All this hinders agricultural development with its corollary of the sharp rise in agricultural prices on local markets.

Key words: *illegal gold mining, food insecurity, department of Bocanda, agricultural area, farmers*

Introduction

La question de la cohabitation mine-agriculture est une préoccupation de premier ordre pour la Côte d'Ivoire dont l'agriculture est le pilier de l'économie (Yobo Judith, Nassa Dabiré Désiré Axel, 2018). Ainsi, l'orpaillage illicite est devenue un problème voire une menace pour le monde rural. Dans le département de Bocanda, le phénomène de l'orpaillage illicite a pris une ampleur démesurée. Il a débuté timidement en 2011 dans certains villages de la sous-préfecture de Bengassou dans le département de Bocanda. C'est en 2018 que l'on constate une ruée d'orpailleurs vers les sous-préfectures de Bocanda, de Kouadioblékro en plus de celle de Bengassou. Aujourd'hui, le phénomène de l'orpaillage illicite a atteint la sous-préfecture de N'zéréssou. Cependant les quatre (4) sous-préfectures du département de Bocanda pratiquent désormais l'orpaillage illicite. Ainsi, les paysans de ces sous-préfectures et des villages environnants migrent davantage vers les sites aurifères. Cette situation n'est pas sans effet sur la pratique de l'agriculture dans ces localités. L'occupation des terres par l'activité minière a pour corollaire la réduction des superficies autrefois destinées à l'agriculture, car l'extraction minière se fait sur les terres destinées à l'agriculture. Cette occupation du sol par les activités minières crée des externalités sous forme de juxtaposition entre mine et agriculture au détriment des superficies agricoles. Ces terres agricoles sont pour l'essentiel occupées par les cultures pérennes notamment le cacao (op.cit. p 95). L'amenuisement des terres et des superficies des exploitations agricoles est une réalité quotidienne dans les zones soumises à l'orpaillage illicite. En effet, en exerçant cette activité aussi bien dans les jachères que dans les plantations en exploitation, les orpailleurs réduisent les disponibilités de terres cultivables et la viabilité des exploitations agricoles (Goh Denis, 2016, p 31). L'installation des orpailleurs contribue également à la destruction de la végétation. Ainsi, leur mise en place nécessite le défrichage, la coupe de bois et de pailles pour la construction de maisons

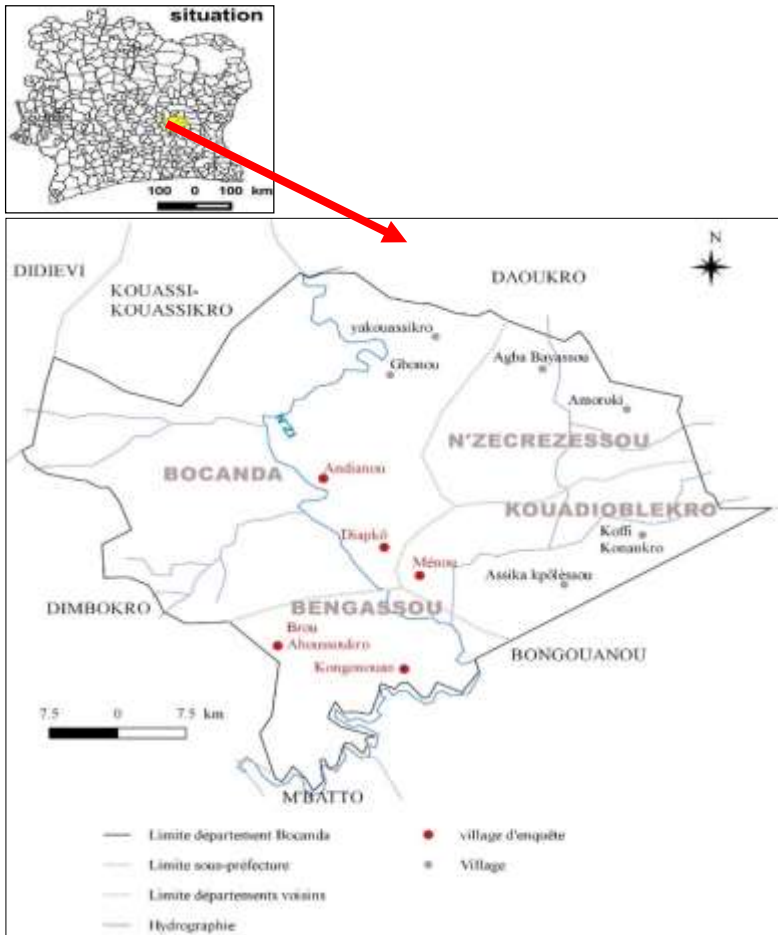
ou d'hangars de fortune à usage d'habitation ou commercial. Quant à la mise en place du puits, elle nécessite également le défrichage, et la coupe de bois pour le soutènement afin d'éviter les éboulements (AFFESSI Adon Simon et al, 2016, p 297). Face aux effets néfastes de l'orpaillage, le Gouvernement ivoirien a engagé, sur la période 2014-2016, des actions de répression (destructions et fermetures de campements) visant à mettre fin à cette économie jugée illégale, dont l'ampleur couvre 24 régions sur les 31 du pays et concerne plus de 500 000 personnes selon les chiffres du ministère des Mines. Le 20 juillet 2016 au cours d'une cérémonie dédiée à l'évaluation de son programme de lutte, le Gouvernement a annoncé que « quelque 429 sites d'orpaillage illicite ont été déguerpis, fermés et 66 orpailleurs clandestins interpellés » (ASA, 2017).

Malgré les actions de lutte contre le phénomène de l'orpaillage illicite, on assiste à une montée en puissance de celui-ci dans le département de Bocanda. Cependant, il est devenu une menace, voire un fléau pour le développement agricole local. L'orpaillage est en réalité défini comme la recherche et l'exploitation artisanale de l'or dans les rivières aurifères. C'est une activité légale dont les dispositions sont prévues par le Chapitre 2 du titre IV du code minier ivoirien. Son caractère illicite relève de sa non-conformité aux procédures légales d'autorisations prévues par l'article 05 du code minier et de sa pratique en dehors des règles du métier en utilisant les produits prohibés par la loi minière. En Côte d'Ivoire, l'orpaillage illicite est en perpétuelle évolution sur toute l'étendue du territoire national. Elle représente une sérieuse menace pour la population locale et pour l'environnement car elle se fait de manière artisanale et les produits chimiques utilisés sont nuisibles à la vie humaine et à la nature (Regard jeune, 2018 : 4). Par ailleurs, l'orpaillage se pratique au détriment de l'agriculture vue le délaissement des activités agricoles au profit de celui-ci. Cet article intervient pour analyser la situation de l'orpaillage illicite qui entrave le développement agricole et qui pourrait conduire à l'insécurité alimentaire. Pour mieux conduire cette étude, la grande question suivante est posée : en quoi l'orpaillage illicite constitue une menace pour le développement agricole du département de Bocanda ? Pour une bonne compréhension, ces questions subsidiaires seront abordées. Quel est l'état de l'espace rural du département de Bocanda face à l'orpaillage illicite ? Quels sont les effets de l'orpaillage illicite sur les activités agricoles du département de Bocanda ? Quelles sont les actions menées par les orpailleurs illicites qui conduisent à la réduction de l'espace agricole ?

1-Données et méthodes

Cette étude a été entreprise en utilisant plusieurs techniques de collecte des données. Ainsi, on a : la recherche documentaire, l'observation directe sur le terrain, l'enquête par le questionnaire et entretiens semi directifs. La recherche documentaire a consisté à analyser les documents portant sur l'orpaillage. Ce sont particulièrement des écrits sur les effets de l'orpaillage illicite ou clandestin sur l'environnement et sur le monde rural. C'est après cette étape que les enquêtes de terrain ont débuté. Elles ont été réalisées d'avril à juin 2021. Ces enquêtes de terrain ont permis de voir la réalité de la pratique de l'orpaillage illicite, échanger avec les acteurs surtout les paysans impliqués dans cette pratique aurifère et de recenser les effets directs de ce phénomène. L'enquête s'est réalisée par questionnaire auprès de 50 paysans, en raison de 10 paysans par villages dans les cinq (5) villages les plus touchés par l'orpaillage illicite. Le choix des villages s'est fait avec l'aide du responsable du foncier au Ministère départemental de l'agriculture à Bocanda. Les villages les plus touchés sont ceux disposant en moyenne de 05 sites d'orpaillage. Ces villages sont les suivants : Brou Ahoussoukro, Diakpô, Menou, Andianou, kongonouan (carte 1). Des entretiens ont été réalisés avec les chefs de village, les présidents des jeunes, les responsables de la société minière EVENGOLD basée à Bengassou, le responsable du cantonnement des eaux et forêts à Bocanda, le responsable du foncier au ministère départemental de l'agriculture à Bocanda, la structure d'encadrement local ANADER (Agence nationale d'appui au développement rural). Ces entretiens ont aussi concerné les autorités coutumières des villages d'enquête, c'est-à-dire les chefs de terre et les propriétaires terriens qui ont des droits coutumiers sur les terres. Cette phase de l'enquête a concerné également les autorités administratives en charge des questions foncières. La phase de l'observation a permis la visite de certains sites malgré les interdictions de la part des orpailleurs. Ainsi, à cette phase, des images ont été collectées. Le traitement des données s'est fait grâce aux logiciels suivants : Word pour la rédaction, Qgis 2.18.9 pour la réalisation des cartes et Excel pour les calculs et les tableaux.

Carte 1 : Présentation de la zone d'étude et les villages d'enquête



Source : BNETD, 2011

K. Konan, avril 2021

2- Résultats et analyses

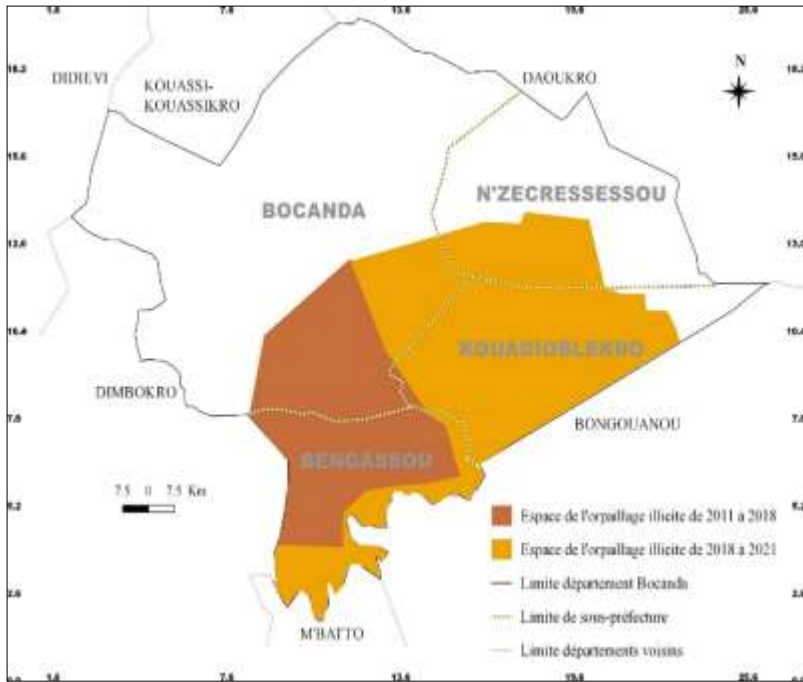
2.1- L'orpaillage illicite, une activité qui prend du terrain dans les villages

L'orpaillage est une activité d'extraction d'or du sous-sol. Cette activité minière existait bien longtemps dans le département de Bocanda.

L'orpaillage pratiqué à Bocanda ne peut être traité de clandestin car les autorités villageoises sont fortement impliquées. C'est elles qui cèdent leurs parcelles aux orpailleurs. Cela se fait très souvent à l'insu des autorités administratives. En plus, les villages qui s'adonnent à cette activité sont bien connus. Cependant, toute idée de clandestinité doit être écartée. Vu le fait que les orpailleurs ne disposent pas de permis en bonne et due forme de la SODEMI, leur extraction aurifère est qualifiée d'illicite. Seule la société minière EVENGOLD basée à Bengassou est dans les dispositions légales d'extraction. Mais dans ces dernières années, l'orpaillage illicite a pris de l'ampleur dans le département de Bocanda.

Avant 2011, seuls quelques villages de la Sous-préfecture de Bengassou pratiquaient l'orpaillage illicite. A partir de 2011, le nombre de village pratiquant l'orpaillage illicite connaît une augmentation. Cela est dû à l'accès facile des appareils de recherche des minerais. Les orpailleurs pouvaient s'en procurer à Bouaké et Abidjan à des coûts réduits. Cette situation s'explique également par l'arrivée en masse des orpailleurs du Nord de la Côte d'Ivoire comme la Société Coopérative des Orpailleurs du Tchologo (SCOT) et même ceux de l'étranger (Burkina, Malien, Ghana, Guinée...). Ces derniers qui maîtrisent davantage l'activité minière vont contribuer à l'étendre. La carte ci-après montre la progression de l'orpaillage illicite de 2011 à 2021.

Carte 2 : Progression de l'orpaillage illicite dans le département de Bocanda de 2011 à 2021



Source : BNETD, 2011

K. Konan, juin 2021

Cette carte présente deux phases de la progression de l'orpaillage illicite. La première phase se situe de 2011 à 2018 et la deuxième part de 2018 à 2021. En ce qui concerne la première phase, elle est le fief de la ruée vers l'or. De 2011 à 2018, la sous-préfecture de Bengassou a été envahie à plus de la moitié de son territoire par les orpailleurs. Dans la même période, celle de Bocanda était touchée que par quelques villages du Sud proches de Bengassou. La sous-préfecture de Kouadioblékro à cette période n'est concernée que par une petite partie dans l'ouest de celle-ci. En définitive la première phase de l'orpaillage illicite s'est pratiquée dans trois sous-préfectures. La particularité de cette première phase est que l'orpaillage illicite était pratiqué en majorité par les allogènes (Maliens, Burkinbés, Ghana, Guinéens...) et les allochtones surtout ceux du Nord de la Côte d'Ivoire venus spécialement pour l'or.

La deuxième phase de l'orpaillage illicite prend en compte les quatre sous-préfectures du département de Bocanda. Ainsi, l'orpaillage illicite se pratique dans toute la sous-préfecture de Bengassou alors que dans la première phase elle ne se passait que dans une partie de celle-ci. Dans la sous-préfecture de Bocanda, cette pratique aurifère se passe dans la partie Sud-Est. Pour la sous-préfecture de Kouadioblékro, l'orpaillage illicite se passe dans presque tout le territoire sous-préfectoral. C'est seulement à l'extrême Est de cette sous-préfecture que le phénomène de l'orpaillage illicite est moins visible sur le terrain. Dans cette deuxième phase, l'orpaillage illicite a désormais progressé jusqu'à la sous-préfecture de N'zécressessou. Cela s'observe dans la partie Sud-Ouest de cette sous-préfecture. Cependant, cette deuxième phase est dominée par des paysans locaux qui sont transformés en orpailleurs illicites. C'est ce qui fait la particularité de cette phase. En effet, cette nouvelle tendance d'orpaillage incluant fortement les paysans, porte un coup dur à l'agriculture locale. Ainsi, Sur les 50 paysans enquêtés dans les cinq (5) villages les plus touchés par ce phénomène, 47 ont une fois pratiqué l'orpaillage illicite dans leurs villages. Ce qui donne une proportion de 94% des paysans enquêtés.

2.2- L'espace agricole du département de Bocanda face à l'orpaillage illicite

Les terres occupées par l'orpaillage bien que de petites superficies, réduisent les terres agricoles par leur caractère progressif. En effet, les orpailleurs se déplacent d'un site à un autre lorsque le site exploité est épuisé ou lorsque celui-ci a un faible rendement. Cependant, la multiplication des sites d'exploitation aurifère augmente les impacts sur les terres agricoles. La photo-ci après montre les effets de l'orpaillage sur une terre agricole et la végétation.

Photo 1 : Etat du sol et de la végétation sur des anciens sites d'orpaillage à Bengassou



Prise de vue : K.Konan, 2021

Avec la prolifération des sites d'exploitation aurifère illicite dans le département, le centre d'intérêt de la plupart des populations est tourné vers l'orpaillage dont la rentabilité paraît plus rapide et élevée. Ainsi, les espaces agricoles, les forêts et même les plantations sont transformées en sites d'orpaillage (Kouadio A.C. et al, 2018). L'orpaillage exerce une véritable pression aujourd'hui sur les terres de cultures, à cause du gain rapide qu'il procure et du fait que les familles manquent désormais de bras pour cultiver la terre. Les familles détentrices de terres sur lesquelles l'orpaillage est pratiqué affirment qu'il ne concerne que les terres non propices à l'agriculture. Elles admettent cependant qu'avec leur accord, l'orpaillage peut être pratiqué sur les terres de culture (Amadou K., 2017). Cependant, la destruction des végétaux se trouve renforcée aussi par la recherche de pépites qui sont réputées se trouver surtout entre les racines de certaines plantes. Il en résulte une dégradation des terres qui sont alors rendues impropres à l'agriculture. Suite aux fréquents déplacements des orpailleurs vers d'autres sites plus riches, des centaines de puits et d'ouvrages miniers sont parfois abandonnés, et offrent ainsi le sol au ravinement et à des processus d'érosion intensive, aboutissant à une destruction totale du sol superficiel (Seydou K. 2001, p 23). Ce qui rend ces sols inaptes aux cultures agricoles. Ainsi, l'extension des cultures agricoles n'est plus possible. On assiste à la réduction des rendements agricoles. Cependant, la sécurité alimentaire est menacée.

2.2.1- L'orpaillage illicite, une entrave à la sécurité alimentaire

Les localités où l'orpaillage illicite est fortement développé, les denrées alimentaires agricoles sont en manque. Cela s'explique par le fait que la majorité des femmes qui s'occupaient autrefois des cultures

vivrières est désormais sur les sites d'orpaillages. Ce qui diminue la production vivrière. L'autre raison vient du fait qu'avec l'avènement de l'orpaillage, un grand nombre de population s'est déplacé dans les zones d'orpaillage. Toute cette forte population a des besoins en nourriture qui accroît la demande en denrées alimentaires agricoles. Ce qui occasionne la hausse des prix des produits vivriers sur les marchés locaux. Le tableau ci-dessous indique le prix de quelques produits vivriers sur le marché local à Bocanda.

Tableau 1 : Les prix de certains produits vivriers sur le marché local à Bocanda

Produits vivriers	Prix avant l'avènement de l'orpaillage (FCFA)	Prix appliqué à l'arrivée des orpailleurs (FCFA)
Tas de gombo	50	100
Tas de piment frais	50	100
Tas d'aubergine	100	250
Tas de tomate boule	100	250
Le tas d'arachide frais	100	300
Le tas de la graine de palme	100	200
Le kilogramme du riz local	350	500

Source : ANADER zone Bocanda, OCPV, 2020 et Nos enquêtes, 2021

L'analyse de ce tableau montre que le prix de certains produits vivriers ont doublé avec le phénomène de l'orpaillage. L'on constate la cherté de la vie dans le département de Bocanda. Ce même constat est fait par les populations des villages des sites d'orpaillage. Les populations rurales qui ont pour habitude d'acheter les produits manufacturés sont désormais amenées à déboursier de l'argent pour obtenir les produits vivriers. Ces produits sont généralement venus d'ailleurs, c'est-à-dire dans les zones où l'orpaillage n'existe pas. Dans ces zones les paysans vaquent davantage à leurs activités agricoles et produisent en abondance pour la vente. Dans ces conditions la sécurité alimentaire n'est plus garantie dans les localités de l'orpaillage.

Face au problème d'insécurité alimentaire, l'augmentation de la production agricole surtout vivrière devient une solution indéniable. Certes de nos jours l'activité d'orpaillage améliore nettement le revenu de certains paysans. Mais, en combinant donc cette activité de l'orpaillage à l'agriculture, le paysan pourrait faire face à une réduction de sa superficie par une contrainte de main d'œuvre. L'agriculture étant faite de façon

extensive, l'augmentation de la superficie est proportionnelle à celle de la production agricole. Mais, la main d'œuvre est préoccupée par l'orpaillage. Ainsi, elle se raréfie et même le peu existant n'est plus bon marché. Tout cela contribue à la réduction des superficies agricoles. Cette diminution des surfaces cultivées pourrait alors avoir comme conséquence une baisse de la production agricole. Pourtant l'un des objectifs de lutter efficacement contre la pauvreté rurale est d'augmenter la production agricole afin d'assurer la disponibilité ou la couverture vivrière.

2.2.2- L'orpaillage illicite, un frein à l'encadrement des paysans

La pratique de l'agriculture se heurte très souvent à l'activité de l'orpaillage. Les jeunes les plus actifs délaissent les plantations et les champs au profit de l'orpaillage. Les champs écoles pour la formation des paysans se vident de son monde. Selon l'agent ANADER M. Bah Eric rencontré à Bengassou, le nombre de participants au champ-école dans sa circonscription a considérablement baissé depuis l'avènement de l'orpaillage. Le tableau ci-après indique le nombre de champs-écoles et de participants dans les villages enquêtés.

Tableau 2 : Le nombre de champs-écoles et de participants dans le premier trimestre de 2021

Villages enquêtés	Nombre de champs-écoles	Nombre de participants	Nombre de paysans attendus
Brou Ahoussoukro	2	3	32
Diakpô	1	2	28
Menou	1	4	36
Andianou,	2	5	27
Kongonouan	2	2	26
Total	8	16	149

Source : Nos enquêtes et ANADER zone Bocanda, 2021

L'analyse de ce tableau montre que sur 149 participants attendus dans les champs écoles seulement 16 se sont présentés à cette école des paysans. Ce qui donne une proportion de 10,74%. Selon les agents ANADER, avant la grande ampleur de l'orpaillage illicite, la proportion du nombre de participants aux champs-écoles atteignait les 70 % voire 80 %. Mais avec l'avènement de l'orpaillage illicite cette proportion a

chuté considérablement. Les jeunes qui entretenaient très bien leurs champs sont désormais gagnés par le gain rapide. Un jeune cacaoculteur rencontré à Diakpô affirme ceci « *faire une plantation est plus difficile et ne donne pas de l'argent rapidement comme le Kassav* ». La majorité des actifs du monde rural est orientée vers l'orpaillage aujourd'hui dans plusieurs villages du département de Bocanda. Ainsi pour certains paysans l'orpaillage est devenu leur activité principale. Selon un rapport d'activité en septembre 2018 de l'ANADER zone de Bocanda, les pépinières de cacao abandonnées par les paysans orpailleurs pouvaient faire une plantation de 05 hectares dans la zone d'étude.

3- Discussion

Dans le département de Bocanda, l'orpaillage se fait au détriment de l'agriculture. En effet, à Oumé en Côte d'Ivoire, les activités minières de petites tailles aux mains de petits groupes d'individus qui perforent les champs de cacao de puits, les exploitent, les abandonnent et en creusent de nouveaux soit sur le même site ou sur un autre site (Nehi B., N'guessan F., Koli bi Z., 2018, p 26). Pourtant à Kabatéguinda, village aurifère du Sénégal, les paysans orpailleurs savent concilier orpaillage et agriculture même si les intérêts sont grandement portés sur l'extraction aurifère. A l'exception des revenus tirés de l'orpaillage, les autres impacts directs de l'orpaillage y sont quasi inexistant, au grand bénéfice de ses habitants. Ni surpopulation humaine, ni campement minier, les habitants poursuivent également d'autres activités liées à l'exploitation des ressources naturelles comme l'agriculture, le maraîchage et la pêche, même si ces dernières ont été reléguées derrière l'orpaillage pour la majorité des habitants (Anonyme, 2015). Malgré cet état de fait, l'orpaillage a toujours des conséquences désastreuses sur la flore, la faune, le sol et sur les eaux de surface. Ainsi, quel que soit le type d'extraction artisanale ou industrielle les conséquences néfastes demeurent. Pour pallier ce phénomène (Fode Bakary Cissé, 2019) dans ces travaux d'étude en Guinée indique que les zones d'exploitation aurifère industrielles et artisanales sont écologiquement sinistrées : à part quelques plantes vivaces subsistantes et des plantations d'anacarde pour les noix de cajou, l'ensemble du couvert végétal a été dévasté. La politique de plantation d'anacarde peut d'ailleurs être utilisée par des compagnies minières comme un faire-valoir écologique temporaire auprès de l'État. Cette alternative peut se faire dans les conditions d'extraction légale de

l'or. Mais dans le département de Bocanda, l'orpaillage illicite domine dans tous les villages aurifères. Cependant, il n'existe pas d'accords véritables entre l'Etat et les orpailleurs. Par ailleurs au Burkina Faso, il existe « l'orpaillage encadré » où l'Etat est fortement impliqué. Cependant, il y a un suivi et un retour financier pour l'Etat, la province et la commune, à travers les taxes et les autorisations (Sandrine Gilles, 2012, p 3). Dans ces conditions d'extraction aurifère, les effets négatifs de l'orpaillage sur les populations et l'environnement peuvent être minimisés.

Conclusion

Cette étude a mis en exergue deux phases de l'orpaillage illicite dans le département de Bocanda. La première phase de 2011 à 2018 est mise en œuvre majoritairement par les allogènes et les allochtones surtout ceux venus du Nord de la Côte d'Ivoire pour l'or. La deuxième phase de 2018 à 2021 est réalisée en grande partie par les autochtones et les populations locales dans les villages. Cette phase a enregistré plusieurs paysans qui sont devenus des orpailleurs illicites. On assiste à une diminution de la main d'œuvre agricole, la réduction des espaces agricoles et la rareté de certaines denrées agricoles dans les villages aurifères. Ainsi, l'agriculture est menacée dans les villages d'extraction aurifère. Vu que l'orpaillage illicite continue de gagner du terrain, l'agriculture du département de Bocanda dans son ensemble sera impactée négativement. D'où l'insécurité alimentaire du département qui se pointe à l'horizon si l'on n'y prend pas garde.

Bibliographie

Affessi Adon Simon, Koffi Koffi Gnamien Jean-Claude, SANGARE Moussa (2016), « Impacts Sociaux Et Environnementaux De L'orpaillage Sur Les Populations De La Region Du Bounkani (Cote D'Ivoire) » in *European Scientific Journal* September 2016 edition vol.12, No.26, pp 288-306.

Amadou Keita (2017), « Orpaillage et accès aux ressources naturelles et foncières au Mali », dans *Les Cahiers du CIRDIS Collection recherche*, No 2017-01, Québec, Canada, 29 p.

ANADER zone (2018), *Rapport d'activité, Direction de l'ANADER zone Bocanda*, 7 p.

Anonyme (2015), *Le développement de l'orpaillage et ses conséquences à Bantako, dans le développement de l'orpaillage et ses conséquences- villages aurifères du Sénégal*, pp 45-120.

Fahiraman Rodrigue KONE (2017), « Pouvoirs coutumiers et orpaillage illicite en Côte d'Ivoire » in *ASA (Analyse Sociétale Africaine)*, 6 p.

Fode Bakary Cissé (2019), *Etude des impacts de l'exploitation artisanale de l'or en république de Guinée (cas de la préfecture de Siguiri)*, mémoire de Maîtrise, Université du Québec à Montréal, Canada, 179p.

Gilles Sandrine (2012), *L'orpaillage face à l'arrivée des industries minières aurifères : cas du Burkina 17^e colloque en évaluation environnementale pour une gestion des ressources minière, énergétique et biologique*, Montréal, 4p.

Goh Denis (2016), « L'exploitation Artisanale de l'or En Côte d'Ivoire : La persistance d'une activité illégale ». In *European Scientific Journal January*, vol.12, No.3, Institut des Sciences Anthropologiques de Développement (ISAD) Université de Cocody, Abidjan, pp.18-36.

Kouadio.A.C, Kouassi.K, Assi-Kaudjhis J.P. (2018), « Orpaillage, disponibilité alimentaire et compétition foncière dans les zones aurifères du département de Bouaflé ». Dans *Tropicultura*, vol.36, n°2, Université Alassane Ouattara, UFR Communication, Milieu et Société, Bouaké, Côte d'Ivoire, pp.369-379.

Nehi B., N'guessan F., Koli bi Z. (2018), « impact de l'exploitation minière sur la cacaoculture à oumé, centre-ouest de la Côte d'Ivoire » dans *revue de l'environnement et de la biodiversité- PASRES*, No 3, Abidjan Côte d'Ivoire, pp 22-35, [en ligne, <https://rebpasres.org>], consulté le [19/04/2021 à 15h 22].

Regard Jeune (2018), *Analyses politiques sur la Côte d'Ivoire*, Friedrich-Ebert-Stiftung, Côte d'Ivoire, p 38.

Seydou Keita (2001), « Etude sur les Mines Artisanales et Les Exploitations Minières à Petite Echelle au Mali », in *Mining, Minerals and Sustainable Development*, No. 80, p.54.

Yobo Judith, Nassa Dabiré Désiré Axel (2018), « L'exploitation minière, facteur de récession de l'activité agricole à hiré watta en Côte d'Ivoire » dans *Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement*, n°1 (EDUCI), Abidjan, Côte d'Ivoire, pp 91-101.